

## Chapitre 9

# Le patrimoine culturel



# TABLE DES MATIÈRES

<b>9. LE PATRIMOINE CULTUREL</b>	<b>9-1</b>
<b>9.1 La problématique générale</b>	<b>9-1</b>
<b>9.2 Les problématiques spécifiques</b>	<b>9-2</b>
<b>9.3 Les principaux défis et axes d'interventions</b>	<b>9-3</b>
<b>9.4 Les orientations</b>	<b>9-3</b>
<b>9.5 Les règles de conformité</b>	<b>9-4</b>
9.5.1 Les bâtiments patrimoniaux	9-4
9.5.2 Le paysage culturel	9-4

## 9. Le patrimoine culturel

Les questions sous-jacentes au patrimoine nous obligent à aborder le phénomène de la vie en communauté. D'ailleurs, le sens général du mot « patrimoine » s'oriente vers l'idée d'un héritage commun à une collectivité. Qui dit héritage, dit nécessairement transmission d'un savoir, d'une pratique, d'une coutume, d'une façon de faire. C'est ce qui unit les membres d'une même communauté. C'est en quelque sorte notre identité.

### 9.1 La problématique générale

La notion d'identité s'oppose à celle d'altérité. Comme disait un philosophe : ce qui n'est pas moi est un autre<sup>1</sup>. La construction de notre identité se révèle par les expériences que nous avons ressenties tout au long de notre vie en collectivité. Cette représentation de notre identité se conjugue avec celle du groupe où nous évoluons au quotidien et les représentations immatérielles qui interfèrent à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté immédiate. Il n'est donc pas simple de distinguer les éléments qui nous identifient par rapport à ceux qui nous distinguent.

Afin d'y voir un peu plus clair, l'échelle géographique de nos représentations identitaires nous donne une image de cette problématique. Notre identité est d'abord à l'échelle de l'espace du quotidien (local), là où se déploient nos relations sociales, nos interactions physiques avec autrui. C'est le logement familial, le village ou le quartier, le lieu de travail, le paysage du quotidien...

Par la suite, notre identité se déploie vers d'autres échelles géographiques, au contour plus ou moins flou, qui définissent une identité que l'on pourrait qualifier de régionale, par exemple : la région de Rivière-du-Loup, le Bas-Saint-Laurent, le Québec, le Canada, la planète Terre. En d'autres mots, notre identité est la somme des interactions que nous avons avec le monde extérieur qui a du sens dans notre vie.

Toutefois, accordons-nous la même valeur identitaire à tous les lieux, constructions ou objets? Bien sûr que non, toutes les choses n'ont pas la même charge identitaire : le banal versus l'extraordinaire, le beau versus le laid, etc. Il en est de même avec les livres, contes et chansons. Cela revient à la question : quel héritage voulons-nous transmettre aux générations futures? Dans un monde où les identités individuelles comme collectives sont altérées par une multitude d'expériences, cette question n'est pas simple. Le « je » comme le « nous » est de plus en plus difficile à cerner. Et si nous avons une réponse, comment devons-nous faire pour transmettre cet héritage?

Par exemple, il n'y a pas si longtemps au Québec, la religion catholique était un des piliers de notre identité collective. Depuis les années soixante, on assiste au déclin de la religion catholique au Québec. Dans les grandes villes, mais aussi dans les milieux ruraux, le nombre de pratiquants ne suffit plus à remplir les églises. La relève cléricale est quasi inexistante et les prêtres encore en fonction doivent souvent desservir plusieurs paroisses. C'est pourquoi le patrimoine religieux pose un réel défi. Les fabriques

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Sartre, *l'être et le néant*, Gallimard, Paris, 1976, 704 pages.

(composées de marguilliers) ne sont plus en mesure d'entretenir les immeubles religieux, car la baisse des fidèles influe durement sur leur revenu. Pourtant, les églises sont davantage que des temples religieux. Elles sont des emblèmes identitaires et des points de repère géographique.

Le SADR n'a pas la prétention d'avoir répondu définitivement à ces questions, car elles seront encore une fois débattues par la collectivité au terme de l'horizon de planification du SADR et même avant.

## 9.2 Les problématiques spécifiques

Si nous avons de la difficulté à cerner l'héritage à transmettre, nous pouvons à tout le moins tenter de préserver les artefacts de notre passé. N'a-t-on pas déjà dit qu'un peuple sans histoire est condamné à disparaître? Il en est de même pour une région, un village.

Le patrimoine bâti de la MRC de Rivière-du-Loup est menacé par l'indifférence ou la grande méconnaissance de la population à son égard. Certains projets de rénovation altèrent l'intégrité architecturale du bâtiment, diminuant ainsi sa valeur patrimoniale. Insidieusement, çà et là, on permet le remplacement des revêtements extérieurs, des fenêtres, des galeries, avec des matériaux incompatibles ou étrangers à la personnalité architecturale des bâtiments. Il en est de même avec les agrandissements de ces bâtiments. Il s'ensuit une dégradation progressive et un appauvrissement du patrimoine bâti qui se traduit par une perte de l'identité du milieu.

Sous le thème de l'indifférence, nous progressons vers l'homogénéisation d'une culture du banal, de la pauvreté identitaire. Ce constat est celui d'un quartier résidentiel homogène dans la forme et dans le contenu. Des matériaux quasi identiques d'une maison à l'autre avec un mode de vie absolument similaire. Que l'on soit dans la ville de Rivière-du-Loup, Repentigny, ou encore à Cincinatti, le même bungalow, le même mode de vie se révèle sous nos yeux.

Encore plus méconnu du grand public, le sort réservé au patrimoine archéologique est peu enviable. Les sites de vestiges étant la plupart du temps l'objet de découvertes fortuites, ils peuvent être passés sous silence s'ils ne sont pas déclarés. Une évaluation minimale du potentiel archéologique devrait toujours être réalisée.

Le patrimoine archéologique apporte des éléments de réponses pour comprendre le mode de vie des premiers habitants, ce qui peut, dans certains cas, nous éclairer sur notre histoire récente. Cette dimension est importante pour comprendre notre identité.

Les questions sous-jacentes au paysage sont de même nature. L'affichage publicitaire incontrôlé, l'entreposage peu balisé provoquent la banalisation des percées visuelles.

### 9.3 Les principaux défis et axes d'interventions

Les défis en matière de patrimoine culturel se tournent davantage vers le patrimoine bâti, dont la protection et la mise en valeur doivent être prises en compte par les municipalités. Ces défis s'orientent sur :

- L'indifférence et la méconnaissance de la population envers son patrimoine;
- La capacité à cerner l'identité de la MRC de Rivière-du-Loup;
- La sauvegarde du patrimoine religieux;
- La banalisation des paysages.

Afin de relever ces défis, il est nécessaire de mieux diffuser nos connaissances en matière de patrimoine culturel, afin qu'elles précisent davantage l'identité de la MRC et qu'elles constituent son héritage.

Les municipalités possèdent de larges compétences en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. En matière de protection, elles peuvent :

- Appliquer différents niveaux de protection;
- Contrôler la qualité des rénovations des bâtiments;
- Contrôler l'intégration et la qualité esthétique de nouveaux bâtiments;
- Agir sur l'affichage;
- Contrôler l'entreposage extérieur.

En matière de mise en valeur, elles peuvent :

- Promouvoir le patrimoine culturel;
- Mettre en place et financer des organismes voués à la mise en valeur du patrimoine culturel;
- Participer à une Table sur le paysage.

### 9.4 Les orientations

À partir du portrait déjà constitué (section A-9.3), les municipalités et les partenaires pourront intervenir pour :

- Préserver les paysages emblématiques;
- Favoriser un affichage commercial distinctif;
- Développer des outils pour encadrer la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments;
- Soutenir les différents services techniques dans ce domaine;
- Accroître l'inventaire des bâtiments, lieux et objets patrimoniaux;
- Favoriser la sauvegarde des bâtiments religieux dont la valeur patrimoniale est élevée;
- Encourager les projets de requalification pour les autres bâtiments religieux;
- Encourager les fouilles archéologiques.

## 9.5 Les règles de conformité

De façon générale, les municipalités concernées par le contenu du portrait du patrimoine culturel (section A-9.3 du document argumentaire) devront prescrire des dispositions pour sensibiliser la population, mettre en valeur et protéger ce patrimoine culturel.

Les municipalités devront inscrire dans leur planification les éléments que l'on retrouve sur les plans 9-1 à 9-8.

### 9.5.1 Les bâtiments patrimoniaux

Les municipalités devront effectuer une analyse des bâtiments patrimoniaux vacants sous-utilisés sur leur territoire, afin d'établir le potentiel de conversion de leur vocation.

En lien avec les lieux où l'on retrouve une concentration d'éléments patrimoniaux, les municipalités devront adopter des dispositions qui viseront à assurer la qualité des nouvelles implantations (résidentielles et commerciales) et de l'intégration architecturale. Il en est de même en ce qui concerne la rénovation de ces bâtiments.

### 9.5.2 Le paysage culturel

Chaque municipalité devra élaborer une politique en matière de protection et de mise en valeur des paysages culturels. Cette politique devra permettre d'établir des modalités pour la mise en valeur et la protection du paysage. La MRC compte retrouver dans la planification des municipalités des dispositions qui concernent minimalement :

- L'affichage;
- L'entreposage.

Les municipalités concernées par les corridors panoramiques, tel qu'illustré sur le plan 9-9 devront intégrer à leur planification les dispositions contenues dans le chapitre 15 (Le cadre normatif) concernant l'entreposage et l'affichage.

Les municipalités concernées par les sites publics d'intérêt, tel qu'illustré sur le plan 9-9 devront intégrer à leur planification des dispositions qui visent à préserver leur intégrité.